

► PROJET DE LOI ANTITABAC



Adapté de *Grandes lignes du projet de loi 44*, De Facto, 2015.

Lutte contre le tabagisme

Une nouvelle loi sur le tabac pour le Québec!

Début mai, le gouvernement du Québec a enfin déposé un projet de loi qui renforcera la *Loi sur le tabac* et contribuera à réduire le taux de tabagisme de la province.

Les chiffres sur le tabagisme sont accablants. Chaque année, les cigarettes, cigarillos et autres produits du tabac entraînent au Québec environ quatre milliards de dollars en frais directs et indirects, et causent le décès de 10 000 Québécois. Il s'agit de la première cause de mortalité évitable. On ne peut que le constater : il est essentiel d'agir contre cette dépendance. Quant aux 1,5 million de fumeurs que compte la Belle Province, la majorité d'entre eux souhaitent se libérer du tabac. Pour se rapprocher d'un Québec sans fumée, Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Santé publique, a donc déposé le 5 mai dernier le projet de loi n° 44, *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme*.

Les groupes de santé ont bien réagi à ce projet de loi très attendu. La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac l'a

Le projet de loi n° 44 a été bien accueilli par les partis d'opposition et la majorité de la population.

qualifié de geste « *important pour la santé des Québécois* » et le Conseil québécois sur le tabac et la santé, d'« *importante avancée pour la santé publique* ». La Société canadienne du cancer – Division du Québec a rappelé que cette loi « *sauvera des milliers de vies* » tandis que l'Association pour les droits des non-fumeurs a salué « *le courage de M^{me} Lucie Charlebois* ». Le directeur de santé publique de Montréal, enfin, a félicité la ministre au nom de Montréal sans tabac. « *Je suis très fier du projet de loi que ►*

Page 4

Cigarette électronique : quels risques pour la santé?

La cigarette électronique semble plus sécuritaire que le tabac combustible. Reste cependant à savoir à quel point.



Page 16

Interdiction du menthol : première internationale en Nouvelle-Écosse

Interdire le menthol dans les produits du tabac est une mesure essentielle pour la santé publique.

À LIRE AUSSI :

Rencontre à Abu Dhabi : conférence internationale sur le tabac ou la santé p. 6

Les meilleures façons de résister à l'industrie du tabac p. 8

Abitibi-Témiscamingue : une action collective contre le tabagisme chez les jeunes p. 11

La Société canadienne du cancer – Division du Québec publie *Info-tabac* cinq fois l'an, dans le respect de son indépendance éditoriale. La revue est distribuée gratuitement aux médias, parlementaires et groupes de santé au Québec et dans la francophonie.

La revue est disponible sur info-tabac.ca, en format PDF et HTML. Ce site Web possède un moteur de recherche couvrant tous les textes parus depuis le premier numéro en 1996.

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec; Bibliothèque et Archives Canada, nov. 1996. ISSN 1480-1833.

Questions et abonnements

Catherine Boucher
cboucher@quebec.cancer.ca
ou abonne@info-tabac.ca
514-255-5151, poste 4453

Rédaction

Anick Perreault-Labelle
aperreaultlabelle@quebec.cancer.ca
514 255-5151, poste 2405

Révision

Service de révision de la
Société canadienne du cancer

Tobacco Info

La production de *Tobacco Info*, la version canadienne anglaise d'*Info-tabac*, est suspendue pour une période indéterminée. On peut toujours consulter d'anciens numéros à : tobaccoinfo.ca.

Info-tabac est éditée par



**Société
canadienne
du cancer**

1 888 939-3333 | cancer.ca

Publiée grâce à l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).

**Santé
et Services sociaux
Québec**

Les vues exprimées dans cette revue ne représentent pas nécessairement la position officielle du MSSS ou celle de la Société canadienne du cancer.

Imprimée en 6600 exemplaires par l'Imprimerie L'Empreinte.

Graphisme : G5D Studio | g5d.ca



La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, madame Lucie Charlebois, a présenté en mai un projet de loi qui renforcera la *Loi sur le tabac*.

nous avons déposé », dit M^{me} Charlebois à *Info-tabac*, en rappelant que celui-ci été bien accueilli par les partis d'opposition et la majorité de la population.

Des mesures importantes et attendues

La loi s'articule autour de trois axes principaux, explique la ministre : favoriser la cessation tabagique, protéger la santé des non-fumeurs et prévenir l'initiation des jeunes au tabac. Concrètement, elle actualise une loi qui n'avait pas été revue depuis 2005. Plusieurs des mesures proposées étaient demandées de longue

date par les groupes de santé et presque toutes sont déjà en vigueur dans d'autres provinces ou villes canadiennes (par exemple : l'interdiction de fumer dans les véhicules en présence d'un enfant ou sur les terrasses). Avec la mise à jour de sa *Loi sur le tabac*, le Québec rattrape donc le retard qu'il avait accumulé. Concrètement, le projet de loi n° 44 propose d'interdire l'usage du tabac dans un plus grand nombre de lieux, incluant :

- les terrasses des bars et des restaurants;
- les véhicules en présence d'enfants de moins de 16 ans;
- un rayon de neuf mètres autour des portes extérieures de tout lieu fermé accueillant le public, incluant les restaurants, les bibliothèques ou les centres commerciaux;
- les aires communes des immeubles d'habitation comportant deux logements ou plus.

Une loi plus complète et plus sévère

Le projet de loi resserre aussi les règles entourant la vente et l'usage des produits et des accessoires du tabac. Par exemple, il :

5 % moins de fumeurs en cinq ans?

M^{me} Charlebois espère que son projet de loi fera chuter le taux de tabagisme du Québec d'environ 5 % (de 21 % à 16 %) au cours des cinq prochaines années. Cet objectif est similaire à celui proposé l'automne passé par une cinquantaine de groupes de santé : ils demandaient au gouvernement de s'engager à réduire le taux de tabagisme de 10 % en 10 ans. À quel point la nouvelle *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme* contribuera-t-elle à atteindre ces objectifs? « *Nous avons une très bonne base, mais il faut aller plus loin* », répond Mario Bujold, directeur général du Conseil québécois sur le tabac et la santé.

Selon lui, le Québec pourrait s'inspirer des meilleures pratiques élaborées ailleurs. Aux États-Unis, par exemple, les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) proposent un guide des meilleures pratiques pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de lutte contre le tabac (disponible ici : <http://1.usa.gov/1L41SOp>). Sans proposer de mesures précises, les CDC rappellent que la lutte contre le tabagisme doit comprendre à la fois des stratégies réglementaires, éducationnelles, cliniques, économiques et sociales. Et que celles-ci doivent toutes être menées en parallèle, afin de ne laisser aucune échappatoire à l'industrie.

- définit la cigarette électronique comme un produit du tabac;
- interdit l'ajout de tout arôme, incluant le menthol, dans les produits du tabac, sauf dans les cigarettes électroniques et les produits destinés exclusivement à l'exportation;
- pénalise les mineurs qui achètent du tabac (ou les adultes qui le font pour eux) plutôt que seulement les commerçants;
- interdit l'étalage de tout accessoire des produits du tabac dans les commerces.



Le projet de loi a été bien accueilli par ceux qui luttent contre le tabagisme, comme Mélanie Champagne, directrice, Questions d'intérêt public de la SCC - Division du Québec.

D'autres mesures sont également prévues, dont l'interdiction de louer une cigarette électronique et une pipe à eau (ou chicha). *Info-tabac* a demandé à la ministre à quoi pourrait servir cette mesure. M^{me} Charlebois a répondu : « Elle vise la prévention de nouveaux marchés, mais pourrait affecter certains cafés à chicha déjà en activité. » Le projet de loi n° 44 met aussi fin à l'harmonisation de la *Loi sur le tabac* québécoise avec la *Loi sur le tabac* canadienne. « Cela nous permettra d'adopter des mesures plus ambitieuses que le gouvernement fédéral si tel est notre souhait », explique M^{me} Charlebois. Enfin, la future *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme* augmenterait substantiellement les amendes prévues pour les contrevenants. La plupart de celles-ci sont multipliées par cinq, d'autres par 40 ou 62. Si la loi est adoptée, les récidivistes devront déboursier jusqu'à 250 000 dollars, voire un million de dollars.

Un grand absent : l'emballage neutre

Comme l'ont souligné plusieurs groupes, il y a cependant un grand absent dans ce

panier de mesures : l'emballage neutre. Les groupes demandent que cette omission soit corrigée à la suite des consultations parlementaires. « Ajouter l'emballage neutre à la loi ferait en sorte que le Québec reprenne véritablement sa place de leader dans la lutte contre le tabagisme, comme en 2005 lorsque le D^r Philippe Couillard était ministre de la Santé », affirme Mélanie Champagne, directrice, Questions d'intérêt public de la Société canadienne du cancer – Division du Québec.

Les groupes de santé demandaient aussi que le projet de loi de M^{me} Charlebois soit adopté à la mi-juin, avant la fin de la dernière session parlementaire. Cela aurait été possible puisque, en 1998 et en 2005, environ cinq semaines s'étaient écoulées entre le dépôt d'une loi sur le tabac et son adoption. Malheureusement, ces performances n'ont pas été au rendez-vous en 2015. Les consultations publiques sont prévues en août et en septembre. L'adoption du projet de loi se fera donc probablement en septembre, bien que la ministre refuse de s'engager à fixer un échéancier précis. À suivre! ■

Selon les CDC, par exemple, le gouvernement ne doit pas seulement mettre en place des programmes favorisant une vie sans fumée. Il doit aussi contrer l'image *glamour* que garde encore le tabac (notamment au cinéma) avec des campagnes de contremarketing de masse, soutenues et adéquatement financées qui s'adressent autant au grand public qu'aux professionnels de la santé. Au Québec, les campagnes de grande envergure sur le tabagisme sont rares. Le plus souvent, elles concernent malheureusement un événement précis et sont limitées dans le temps.

Le guide des meilleures pratiques des CDC recommande aussi que les établissements de santé

institutionnalisent leur soutien à la cessation tabagique et que l'impact des services d'aide à la cessation soit adéquatement mesuré. Deux domaines où le Québec pourrait améliorer sa performance. Enfin, les CDC recommandent que les montants alloués à la lutte contre le tabagisme totalisent au moins 7,41 dollars par habitant. Au Québec, cela représenterait environ 61 millions de dollars – ou presque le double de ce qui est présentement investi dans la lutte contre le tabagisme (20 millions de dollars) et le remboursement des thérapies de remplacement de la nicotine (13 millions de dollars). Bref, le Québec est sur la bonne voie, mais peut certainement faire mieux!

Les CDC recommandent que les montants annuels alloués à la lutte contre le tabagisme totalisent au moins 7,41 dollars par habitant. Au Québec, cela représente plus du double des fonds présentement investis!



Cigarette électronique

Quels risques pour la santé?

La cigarette électronique semble plus sécuritaire que le tabac combustible. Reste à savoir à quel point.

De plus en plus de recherches sont publiées sur les risques potentiels de la cigarette électronique pour la santé. Certaines données sont inquiétantes alors que d'autres sont plutôt rassurantes. À l'heure actuelle, que peut-on raisonnablement conclure sur les dangers potentiels des cigarettes électroniques (ou e-cigarettes) pour ses utilisateurs et leurs proches?

Précisons-le d'emblée : ces appareils semblent beaucoup moins dangereux que les cigarettes combustibles. Par contre, cela ne signifie pas qu'ils soient parfaitement sécuritaires. Les promoteurs de la cigarette électronique rappellent souvent qu'elle ne contient que trois à quatre ingrédients : glycérine végétale, propylène glycol, saveurs et, parfois, de la nicotine liquide. Or, les



Alors que la cigarette électronique gagne en popularité, l'impact de ce produit sur la santé publique reste difficile à déterminer. Pour plusieurs, il est possible de maximiser les effets positifs des cigarettes électroniques tout en minimisant leurs effets négatifs en les encadrant adéquatement, notamment en précisant qui vapotera et à quelles fins. Pour y voir plus clair, *Info-tabac* se penche depuis quelques mois sur « l'écosystème » de ces nouveaux appareils, incluant leurs principaux enjeux (n° 103), leur marketing (n° 104) et leur encadrement (n° 102). Dans ce numéro, nous nous penchons sur les risques potentiels que représentent les cigarettes électroniques pour la santé.

saveurs ne sont pas un ingrédient, mais un assemblage d'ingrédients. Quant à la nicotine, il s'agit d'un poison lorsqu'elle est avalée ou absorbée par la peau. Enfin, même si ces trois ou quatre ingrédients n'étaient pas nocifs en soi, personne n'a étudié leurs effets lorsqu'ils sont inhalés de manière régulière sur une longue période.

Beaucoup de soupçons, mais peu de preuves

Bref, l'impact des e-cigarettes sur la santé est mal documenté. Dans la quinzaine d'études à ce sujet consultées par *Info-tabac*, l'élément qui revient le plus fréquemment est une irritation des voies respiratoires. D'autres études détectent des métaux lourds dans la vapeur des cigarettes électroniques. Enfin, les médias ont rapporté quelques cas d'explosion de batteries.

Il est toutefois bien difficile d'arriver à une conclusion solide sur les dangers potentiels de ces appareils. C'est ce que constatent Charlotta Pisinger et Martin Dossing dans *Preventive Medicine* après avoir examiné

76 études. Ces études trouvent dans les cigarettes électroniques ou leur vapeur « des particules fines et ultrafines, des métaux nuisibles, des nitrosamines carcinogènes spécifiques au tabac, des composés organiques volatils, des carbonyles carcinogènes [...], de la cytotoxicité et des expressions génétiques modifiées. »

Les deux auteurs ne concluent pas pour autant que ces appareils sont dangereux. En effet, « à cause des nombreux problèmes méthodologiques, de sévères conflits d'intérêts, des études relativement peu nombreuses et avec peu de sujets, des inconsistances et des contradictions dans les résultats et de l'absence de suivi à long terme, aucune conclusion ferme ne peut être tirée », écrivent-ils. Cependant, ces appareils « peuvent difficilement être qualifiés d'inoffensifs. » (notre traduction)

Nombreuses variables à considérer

Une part de l'incertitude provient de la grande diversité des e-cigarettes. Il en existe plus de 450 modèles à travers le monde.

Sans compter les quelque 7000 saveurs d'e-liquide! Les études basées sur quelques dizaines de modèles peuvent donc rarement être généralisées à tous les autres. La sécurité des e-cigarettes dépendrait aussi de leurs conditions d'utilisation : voltage utilisé, qualité des composants, saveur d'e-liquide, etc. Paul Jensen et ses collègues, par exemple, écrivent dans le *New England Journal of Medicine* avoir détecté, dans les vapeurs des cigarettes électroniques utilisées avec un haut voltage, des composés (les formaldéhydes hémicétals) pouvant relâcher des molécules carcinogènes (le formaldéhyde). Par la suite, des chercheurs leur ont toutefois répondu – toujours dans le *New England Journal of Medicine* – que les conditions d'utilisation qu'ils avaient testées ne correspondaient pas à un usage normal. Ce débat entre savants démontre surtout une chose :

L'élément qui revient le plus fréquemment dans les études portant sur la sécurité des e-cigarettes est une irritation des voies respiratoires.

sans un encadrement définissant un « usage normal », les e-cigarettes peuvent entraîner des situations problématiques.

La nicotine des e-liquides est également dangereuse à certaines conditions. Avec la hausse des vapoteurs, les cas d'empoisonnement à la nicotine augmentent, notamment chez les enfants. La dose nécessaire pour tuer quelqu'un est cependant variable. Souvent fixée

entre 0,5 et 1 mg de nicotine liquide par kilogramme de poids, elle pourrait aller jusqu'à 13 mg par kilogramme, rapporte *Science et avenir*. La Food and Drug Administration (FDA), enfin, récolte des données sur les effets secondaires dus à la cigarette électronique : mal de tête, crise d'asthme, saignements de nez, étourdissements, etc. Cette recension n'est toutefois pas systématique puisque ce sont des vapoteurs ou des professionnels de la santé qui les rapportent volontairement. La FDA note aussi que ces incidents pourraient être causés par autre chose que l'e-cigarette, comme une condition médicale préexistante. En somme, il existe encore plus de questions que de réponses sur la cigarette électronique. Face à des études partielles, voire contradictoires, le mieux est encore de faire attention à ce qu'on lit! ■

Encadrement de l'e-cigarette : le Comité permanent sur la santé rend son rapport

En mars, le Comité permanent de la santé du Parlement canadien a déposé un rapport sur l'établissement d'un cadre réglementaire pour les cigarettes électroniques. Celui-ci fait suite à des audiences publiques à l'occasion desquelles une trentaine d'individus et de groupes ont témoigné. Le rapport note d'abord l'accord de tous sur le renforcement de la législation actuelle. Les témoins ont aussi souligné le manque flagrant d'informations sur cette nouvelle technologie, qu'il s'agisse des composants de la vapeur secondaire ou de l'impact de la cigarette électronique sur la cessation tabagique, le tabagisme des jeunes ou la santé. Le comité souligne aussi que plusieurs lois pourraient encadrer ce nouveau produit : celle sur les produits du tabac, les produits thérapeutiques ou les produits de consommation. Ottawa pourrait aussi créer une toute nouvelle loi.

Au final, le comité soumet 14 recommandations à la ministre de la Santé, M^{me} Rona Ambrose, lesquelles demandent notamment :

- que Santé Canada réalise ou commande des recherches sur les effets des cigarettes électroniques et sur leur impact sur l'initiation des jeunes aux produits nicotiques;
- que le gouvernement fédéral, en consultation avec les provinces et la population, réglemente les cigarettes électroniques en établissant un cadre législatif sous le régime de la *Loi sur le tabac* ou d'autres lois;
- qu'entre autres cette nouvelle réglementation :
 - touche à la fois aux cigarettes électroniques avec et sans nicotine;
 - distingue les cigarettes électroniques des autres produits du tabac;
 - limite la quantité de nicotine dans les e-liquides et les vapeurs d'e-cigarettes;
 - interdise des allégations santé non démontrées sur les e-cigarettes;
 - interdise la vente de ces appareils aux mineurs;
 - interdise les saveurs d'e-liquide susceptibles de plaire aux jeunes;
 - restreigne la publicité et les activités promotionnelles entourant ces produits.

Rencontre à Abu Dhabi

Conférence internationale sur le tabac ou la santé

Des milliers de personnes se sont rassemblées dans la capitale des Émirats arabes unis à la fin mars pour échanger sur la lutte contre le tabagisme. Aperçu des moments forts de cette rencontre à travers les yeux des Canadiens qui y étaient.

Emballage neutre, interférence de l'industrie, cigarettes électroniques, chicha, recours collectifs : le tabac est une réalité avec d'innombrables facettes. Depuis 1967, la World Conference on Tobacco or Health (WCTOH) [Conférence internationale sur le tabac ou la santé] rassemble tous les trois ans des milliers de militants, de chercheurs, de responsables gouvernementaux et de professionnels de la santé. Cette année, la rencontre s'est tenue à Abu Dhabi à la fin mars sous le thème des maladies non transmissibles.

Le tabac : bien plus qu'une question de santé

C'est la première fois que cette conférence débordait du tabagisme au sens strict avec comme thème principal les maladies non transmissibles (MNT). Avec raison : le tabac est un facteur de risque dans les quatre plus importantes MNT : le cancer, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires chroniques et le diabète.

La 16^e édition de la WCTOH a aussi porté son regard sur le développement durable.



Le succès de l'emballage neutre a occupé beaucoup de place à la conférence d'Abu Dhabi. On voit ici le professeur-chercheur David Hammond (photo de droite), spécialiste canadien de cette question à l'Université de Waterloo.



« Les délégués se sont notamment arrêtés au fait que la culture du tabac est dommageable pour l'environnement et qu'elle nuit à la santé des populations, affirme la D^{re} Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, présente à la conférence. En effet, cette culture est particulièrement gourmande en eau et en pesticides tandis qu'elle prend souvent la place de plantes alimentaires, ce qui exacerbe l'insécurité alimentaire. » Sécher le tabac exige aussi

de grandes quantités de bois, ce qui nuit également à l'environnement et à la santé.

Beaucoup de discussions ont aussi porté sur la responsabilité des gouvernements. « Le ministère de la Santé n'est pas le seul à être concerné par le tabac, note Yvona Tous, conseillère en matière de politiques à la Framework Convention Alliance, un regroupement qui soutient la mise en œuvre mondiale de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Le ministère de

Un Canadien honoré

Geoffrey Fong, professeur de psychologie à l'Université de Waterloo, a reçu un des prix Luther L. Terry à Abu Dhabi pour sa contribution exceptionnelle à la recherche. En 2002, le Canadien a fondé l'International Tobacco Control Policy Evaluation Project, un réseau de chercheurs d'une vingtaine de pays qui mesurent l'impact de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac sur les fumeurs. Ce prix honore le D^r Luther Terry, le Surgeon General américain (médecin-chef) qui, en 1964, a signé le premier rapport fédéral reliant le tabagisme à différentes maladies.





« Nous ne devrions pas abandonner la lutte contre le tabagisme avant d'être assurés de la faillite de l'industrie du tabac. »

- Margaret Chan
Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé

la Justice l'est aussi, par les procès que l'industrie intente aux États; le ministère des Finances, par les taxes sur les produits du tabac; le ministère du Commerce, par les traités commerciaux dont l'industrie se sert pour combattre les politiques de santé publique; le ministère de la Sécurité publique, par le tabac de contrebande, etc. » La conférence a réitéré l'importance de sensibiliser l'ensemble des élus à cette question.

10^e anniversaire de la Convention

Les délégués ont aussi souligné le 10^e anniversaire de la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*. « À ce jour, 180 pays ont signé la convention, ce qui représente presque tous les pays à travers le monde », ajoute Rob Cunningham, analyste principal à la Société canadienne du cancer, également présent à Abu Dhabi. Son entrée en vigueur a accéléré l'adoption de lois sur le tabac et contribué à la baisse du tabagisme. « Les vétérans de la lutte contre le tabac sont sidérés des progrès accomplis et appellent les groupes en santé

publique à poursuivre leur lutte en faveur de la protection de la santé », a confié à *Info-tabac* le Dr Ehsan Latif, directeur du Département du contrôle du tabac à l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires, l'organisme responsable de la conférence. En effet, les maladies non transmissibles comme le cancer et le diabète font de plus en plus de ravages. Certes, venir à bout du tabagisme sera difficile. « Mais nous ne devrions pas abandonner avant d'être assurés de la faillite de l'industrie du tabac », a insisté la directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, la Dr^e Margaret Chan, lors de la conférence d'ouverture. Cela est d'autant plus important, a-t-elle ajouté que « le tabac est à la fois le plus gros facteur de risque des maladies non transmissibles et celui qui répond le mieux à des mesures de contrôle. » (notre traduction)

Le Canada à la traîne

C'est la sixième fois que Cynthia Callard assiste à cette conférence internationale. « Contrairement aux années précédentes, le Canada n'était pas un leader ni un pionnier dans le contrôle du tabac, dit la directrice de Médecins pour un Canada sans fumée. Nous étions moins présents et nous n'avions rien de neuf à dire. » Certes, le Canada progresse dans la lutte contre le tabac – notamment avec l'interdiction des saveurs par certaines provinces –, mais d'autres pays sont plus audacieux. Par exemple :

- l'Écosse, la Nouvelle-Zélande et la Finlande qui se sont engagées à éliminer le tabagisme (*endgame*) en visant un taux de tabagisme de moins de 5 %;
- l'Australie, la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande qui ont adopté l'emballage neutre tandis que la Norvège, Singapour et l'Afrique du Sud considèrent l'adoption de cette mesure.

D'ailleurs, le succès de l'emballage neutre a occupé beaucoup de place à la conférence d'Abu Dhabi. Les délégués discutaient notamment de la baisse du tabagisme

australien à la suite de l'adoption de ces paquets et de leur adoption en Irlande et en Grande-Bretagne quelques jours à peine avant la conférence. « Ce fut une occasion incroyable d'apprendre comment ces gouvernements ont défendu cette mesure, sensibilisé le public et déjoué les tactiques de l'industrie », dit Lesley James, présidente de la Coalition canadienne pour l'action sur le tabac, aussi présente à la conférence. Le combat continue. ■

Un nouveau fonds pour défendre les politiques de santé publique

Un des moments forts de la conférence a été l'annonce d'un fonds visant à soutenir les pays qui livrent bataille contre l'industrie du tabac devant les tribunaux : l'Anti-tobacco Trade Litigation Fund. Ce fonds, créé par la Bloomberg Philanthropies et la Fondation Bill & Melinda Gates, bénéficie présentement de quatre millions de dollars. Il aidera les gouvernements à répondre aux procédures engagées contre eux par les cigarettiers et à rédiger des politiques publiques plus imperméables aux tribunaux. « Les actions des principales compagnies de tabac ont reculé à la suite de cette annonce », se félicite Rob Cunningham, analyste principal à la Société canadienne du cancer.



Les philanthropes milliardaires Michael Bloomberg et Bill Gates ont créé un fonds pour aider les États à livrer bataille contre l'industrie du tabac devant les tribunaux.

Industrie

Les meilleures façons de résister à l'industrie du tabac

Les cigarettiers travaillent d'arrache-pied (et souvent dans l'ombre) pour retarder ou empêcher l'adoption de mesures plus sévères sur le tabac. Heureusement, il existe des stratégies pour lutter contre ces forces obscures : la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac* et ses directives.

Groupes de commerçants financés par l'industrie, arguments boiteux sur l'essor de la contrebande, procès et menaces de procès, actions philanthropiques et études faussement scientifiques : l'industrie du tabac met beaucoup d'efforts pour retarder ou empêcher toute mesure visant à réduire ou prévenir le tabagisme. Comme n'importe quelle industrie, elle défend ses profits. On l'oublie parfois, mais cette industrie est unique : c'est la seule dont le produit tue la moitié des personnes qui l'utilisent de la manière recommandée par le fabricant! Quels sont les moyens mis en place par cette industrie mortifère pour convaincre les élus de faire passer les profits du tabac avant la santé publique? Et quels moyens la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac* et ses directives proposent-elles aux élus pour résister à leur discours?

Ces ingérences de l'industrie ne sont pas une lubie des groupes de santé : c'est un phénomène international et bien



Même si elle crée des emplois, l'industrie du tabac coûte plus cher à la société qu'elle ne lui rapporte. C'est pourquoi les gouvernements doivent s'armer pour résister à son influence et ses arguments. (Image tirée de *The Tobacco Atlas*, 2015).

documenté. En France, le Comité national contre le tabagisme a publié récemment *Ingérence de l'industrie du tabac dans les politiques de santé publique : état des lieux et recommandations*, un rapport de 400 pages qui détaille les actions des cigarettiers. « *D'un pays à l'autre, ce sont toujours les mêmes arguments qu'ils invoquent et le même type de groupes de façade qu'ils soutiennent* », soutient la D^{re} Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

Pressions politiques

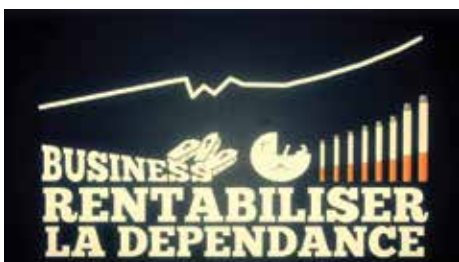
« *Il est peu probable que l'on puisse complètement empêcher les cigarettiers de faire des représentations auprès des gouvernements*, dit François Damphousse,

directeur du bureau du Québec de l'Association pour les droits des non-fumeurs. *Mais ils doivent le faire dans la plus grande transparence possible.* » Or, de manière générale, les cigarettiers préfèrent l'ombre. Leurs actions pour compromettre la directive européenne sur le tabac sont un cas d'école. L'année précédant l'adoption de cette directive, en 2013, Philip Morris International (PMI) a dépensé 5,25 millions d'euros (ou 7,2 millions de dollars) en activités de lobbying auprès du Parlement européen et de la Commission européenne, estime LobbyFact. PMI, a révélé *Le Parisien*, a aussi fiché tous les parlementaires européens, les catégorisant comme « alliés » (à approcher), « opposants » (à surveiller) ou « à rencontrer d'urgence » (souvent des ministres influents). À cause

de ces pressions, la version définitive de la directive reprend davantage de termes utilisés par l'industrie que ses versions précédentes, concluent David Stuckler et son équipe dans *Tobacco Control*.

Recours aux tribunaux

Depuis quelques années, les cigarettiers font de plus en plus appel à l'une de leurs armes préférées : les poursuites judiciaires. *Tobacco Atlas* en recense une vingtaine seulement entre 2010 et 2014. Les cigarettiers ont tout à gagner de ces procédures légales : souvent, elles coûtent cher aux États et retardent l'implantation de nouvelles lois. Elles amènent aussi les autres gouvernements à y penser deux fois avant d'introduire de nouvelles mesures en santé publique. En Afrique, par exemple, au moins quatre pays – la Namibie, le Gabon, le Togo et l'Ouganda – auraient été « avertis » par des cigarettiers que leurs lois de santé publique allaient à l'encontre de traités commerciaux internationaux, écrit le *New York Times*.



Des solutions

Heureusement, il existe un antidote à toutes ces ingérences : l'article 5.3 de la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac* et les directives pour son application. Ce printemps, un groupe de chercheurs australiens et philippins a développé et testé une grille permettant d'évaluer l'influence des cigarettiers dans un pays (disponible ici : <http://bmj.co/1HUIF2Q>). « *Un mauvais résultat ne devrait pas décourager les gouvernements, mais plutôt être vu comme un point de départ pour discuter des actions possibles* », écrivent les auteurs. (notre traduction) Parmi les 20 indicateurs retenus pour mesurer l'ingérence de l'industrie, mentionnons :

- l'adoption de mesures de lutte contre le tabac repoussées ou implantées dans un délai plus long;
- la collaboration ou l'assistance de l'industrie dans l'application des politiques de contrôle du tabagisme;
- des rencontres entre de hauts responsables du gouvernement et des représentants de l'industrie lors d'événements organisés ou commandités par l'industrie;
- des rencontres entre des hauts responsables du gouvernement et des représentants de l'industrie qui ne sont pas rendues publiques même si elles portent strictement sur les projets de loi. ▶

◀ Alors que le tabagisme tue au moins la moitié des fumeurs, l'industrie du tabac s'oppose systématiquement aux mesures visant à réduire ou prévenir l'usage du tabac ou alors brouille les pistes avec des recherches biaisées. C'est ce que rappelle une courte vidéo sur l'histoire du tabac coproduite par Premières Lignes Télévisions, Story Circus et France Télévisions. La vidéo complète peut être visionnée ici : <http://bit.ly/1AAzgtf>.

Une « industrie citoyenne »

Les cigarettiers se positionnent souvent comme de citoyens corporatifs soucieux du bien public en finançant moult charités et actions philanthropiques. Paradoxalement, cette « responsabilité sociale » prend souvent le contre-pied des actions du tabac (un peu comme les anciennes publicités pour des produits du tabac montrent des athlètes alors que ce produit coupe le souffle). Ainsi, les cigarettiers se positionnent comme des partenaires santé en soutenant les personnes atteintes du sida ou de la malaria. Au Canada, Imperial Tobacco défend plutôt ses actions environnementales alors que la culture du tabac est particulièrement gourmande en ressources et que les mégots de cigarettes constituent le déchet le plus courant sur les berges des rivières et des océans du monde entier.



De son côté, l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires a conçu une trousse d'outils favorisant l'application de l'article 5.3 (disponible ici : <http://bit.ly/1FIRW0t>). L'Europe s'active aussi sur ce dossier : en mars, une quarantaine de parlementaires ont annoncé la création d'un groupe de travail qui surveillera l'application du même article

de la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*. Conscientiser l'ensemble du gouvernement à l'ingérence de l'industrie est l'un des moyens pour y arriver dit la D^{re} Geneviève Bois. « *Le ministère de la Santé connaît généralement bien la lutte contre le tabac, mais ce n'est pas toujours le cas des ministres du Commerce ou des Finances. Dans ces ministères, on*

ignore parfois l'existence des directives d'application de l'article 5.3 : on est donc plus sensible aux arguments biaisés de l'industrie sur l'emploi ou la contrebande. »
Le tabac touche toute la société. Ce sont donc tous les ministères qui doivent répondre aux manigances des cigarettiers. ■

Et au Canada?



Ancienne ministre canadienne de la Santé, M^{me} Leona Aglukkaq aurait cédé aux pressions des cigarettiers avant d'adopter un projet de loi plus sévère contre l'industrie du tabac.

Le Canada a encore bien du chemin pour mettre fin aux influences de l'industrie, estime Cynthia Callard, directrice de Médecins pour un Canada sans fumée. « *Par exemple, le Canada n'a toujours pas de vraie directive pour encadrer ses interactions avec les cigarettiers ou leurs groupes de façade tandis qu'il ne remet pas sérieusement en cause les investissements des pensions de vieillesse dans cette industrie* », énumère-t-elle.

Les faits parlent d'eux-mêmes. En 2010, le diffuseur public CBC a révélé que des représentants des cigarettiers ou des groupes proches d'eux avaient communiqué avec des parlementaires ou la ministre fédérale de la Santé de l'époque, Leona Aglukkaq, à plus de 80 reprises au cours des deux années précédentes. Selon CBC, cela pourrait expliquer pourquoi la ministre avait décidé, à la dernière

minute, de ne pas agrandir de 25 % les avertissements de santé sur les emballages des produits du tabac. M^{me} Aglukkaq avait annoncé qu'elle lutterait plutôt contre le tabac de contrebande – la cause chouchou des cigarettiers. Devant le tollé général, la ministre est heureusement revenue sur sa décision et les nouveaux avertissements ont été adoptés en 2011. Les cigarettiers contestent toutefois présentement cette loi devant les tribunaux.

Des élus canadiens et québécois assistent aussi parfois à des événements coorganisés par des gens de l'industrie ou des groupes proches d'elle. « *L'Institut MacDonald-Laurier a organisé en 2014 et en 2015 deux conférences en collaboration avec la Coalition nationale contre le tabac de contrebande, un groupe largement considéré comme un groupe de façade de l'industrie*, rappelle François Damphousse, directeur pour le bureau du Québec de l'Association pour les droits des non-fumeurs, qui y avait assisté. *Le problème, c'est que l'institut y avait invité des élus de différents paliers gouvernementaux et que les conférenciers avaient fait de la désinformation en présentant des chiffres alarmistes et dépassés sur la contrebande.* »

SMAT
Société canadienne du cancer

Éteins ça!

Inscription au SMAT.CA

En partenariat avec Québec



Le projet-pilote de la Table des partenaires Jeunes en milieu rural soutient la création de nouvelles activités qui permettront aux jeunes de l'Abitibi-Témiscamingue de mieux résister aux dépendances.

Projet pilote

Une action collective contre le tabagisme chez les jeunes

En Abitibi-Témiscamingue, on teste des moyens novateurs pour prévenir le tabagisme chez les jeunes. La recette : travailler en équipe sur les facteurs qui les protègent de toutes les formes de dépendance.

De moins en moins d'adolescents fument au Québec. N'empêche que le problème n'est pas encore réglé : dans les 30 derniers jours, plus d'un jeune du secondaire sur dix a encore utilisé un produit du tabac. Ce comportement est plus qu'une simple « erreur de jeunesse » : il nuit à la santé de ces mineurs et pourrait se transformer en une dépendance qui durera des années, voire une vie entière. Pour éviter que ces adolescents commencent à fumer – ou qu'ils arrêtent, s'ils ont déjà commencé –, un projet pilote en Abitibi-Témiscamingue renforce leurs facteurs de protection aux dépendances. Par exemple, leur estime de soi, leurs compétences sociales et

Le projet développe les facteurs de prévention des jeunes à travers des activités ludiques, comme un vox pop ou un jeu qui les amène à trouver des solutions au stress qu'ils vivent.

leur gestion du stress. Pour ce faire, le projet pilote mise sur des activités de loisir destinées aux jeunes. Mais aussi sur un outil de référence commun pour que les

animateurs comprennent parfaitement ce qu'ils accomplissent lorsqu'ils organisent ces activités.

Un travail en amont... et en concertation

Le projet, financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), est orchestré par la Table des partenaires Jeunes en milieu rural. Ce regroupement établi en Abitibi-Témiscamingue rassemble plusieurs organismes régionaux : le Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, la Direction de santé publique (DSP) et l'Université du Québec de la région, de même que Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue. Cinq organismes communautaires qui gèrent les 40 locaux de jeunes de la région sont aussi membres de la table. C'est dans ces 40 locaux que se déploie le projet-pilote. Dans les milieux ruraux, où les adolescents ont moins accès à des loisirs, « *les locaux de jeunes sont souvent les seuls lieux agréables et sécuritaires où ils peuvent se rassembler* », explique Geneviève Tremblay, agente de planification, de programmation et de recherche à la DSP Abitibi-Témiscamingue et coresponsable du projet. Ces lieux ►

réservés à la jeunesse répondent à un vrai besoin : environ 1000 jeunes de 12 à 17 ans les fréquentent chaque semaine, ajoute M^{me} Tremblay.

Des activités qui protègent des dépendances

Cinq organismes communautaires se partagent la gestion de ces 40 locaux. Chaque organisme a reçu le mandat de créer une activité d'animation. L'idée est de prévenir les dépendances en amont, en renforçant les facteurs de protection des jeunes et, donc, leurs capacités de résister. « *Ce sont les mêmes facteurs qui protègent de la dépendance au tabac, à l'alcool, aux drogues et aux jeux de hasard* », dit M^{me} Tremblay. Les activités qu'ils ont développées n'abordent pas la dépendance de front. Elles procèdent plutôt en douceur, à travers des activités ludiques. Un des organismes organise un *vox pop* pour développer les compétences sociales des jeunes, par exemple, tandis qu'un autre mise sur un jeu qui permet d'appivoiser la gestion du stress. Ce jeu amène les jeunes à parler des situations stressantes dans leur vie, comme l'école, leurs relations amoureuses ou leurs parents, et à leur trouver des solutions. Toutes ces activités ont été développées en collaboration avec des intervenants régionaux en prévention des dépendances ou du tabagisme. « *En gros, ce projet pilote respecte la mission des locaux – animer les jeunes et leur permettre de s'approprier leur milieu – tout en les amenant un peu plus loin* », explique Paul Saint-Amant, agent de planification, de programmation et de recherche à la DSP et coresponsable du projet.



Les jeunes qui fréquentent les locaux de jeunes participent à une foule d'activités créées spécifiquement pour eux.

« *Ce sont les mêmes facteurs qui protègent de la dépendance au tabac, à l'alcool, aux drogues et aux jeux de hasard.* »

- Geneviève Tremblay
Agente de planification, de programmation et de recherche à la DSP Abitibi-Témiscamingue et coresponsable du projet



L'idée du projet pilote date de 2014, alors que le MSSS réactive le volet communautaire du *Plan québécois de prévention du tabagisme chez les jeunes*. « *Le Ministère nous a sollicités pour savoir de quelles façons nous pourrions prévenir le tabagisme chez les jeunes* », explique Paul Saint-Amant. C'est alors que la DSP de l'Abitibi-Témiscamingue a proposé un projet capitalisant sur deux outils existants : les locaux de jeunes et la Table des partenaires, lesquels avaient déjà été évalués en 2009 par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. « *L'évaluation a confirmé l'impact positif des locaux et de la Table sur les jeunes et sur leur communauté*, note Paul Saint-Amant. *Avec ce projet pilote, nous allons plus loin, notamment en matière de prévention.* »

Favoriser les bonnes pratiques

Le projet pilote va plus loin que la création d'activités susceptibles de protéger les jeunes des dépendances. « *Nous nous sommes assurés que les animations proposées seraient de qualité en développant un outil de référence commun destiné aux animateurs* », continue Geneviève Tremblay. Cet outil – baptisé « référentiel commun » – explique en détail les bases d'un local de jeunes bien géré, de son animation à sa supervision. Il précise aussi les responsabilités des animateurs et des coordonnateurs, la formation minimale

requis pour un animateur, les règles d'une animation réussie, etc. En plus d'améliorer la qualité des animations – et donc leur impact –, ce référentiel commun uniformise les manières de faire d'un local à l'autre, malgré les changements de personnel ou de direction. Il permet aussi de faire face à des situations inattendues. « *Imaginons un animateur qui fume pendant une activité*, illustre Paul Saint-Amant. *L'outil de référence explique que c'est le conseil d'administration du local qui doit déterminer quelles règles s'appliquent et que les coordonnateurs du local doivent les faire appliquer.* »

La table de concertation d'Abitibi-Témiscamingue a 18 mois pour mener son projet pilote à bien. Celui-ci a commencé le 1^{er} octobre 2014 et se terminera en mars 2016. Les activités mises sur pied par les organismes communautaires ont déjà été testées et validées. « *Les organismes vont maintenant rédiger des fiches pour permettre à n'importe qui de refaire leur animation* », explique Geneviève Tremblay. Du côté de la DSP, il ne reste plus qu'à intégrer les commentaires reçus dans les animations et terminer l'outil de référence commun. La diffusion des animations et la formation des animateurs débiteront cet automne, en parallèle avec la poursuite des évaluations. En espérant qu'à terme les jeunes soient plus solides pour résister à toutes les dépendances! ■



La cigarette électronique : une vraie tendance

Même si l'on ne connaît pas encore les effets de la cigarette électronique sur la santé, celle-ci suscite beaucoup de curiosité, notamment chez les jeunes. Parmi tous les Canadiens âgés de plus de 15 ans, quasiment un sur 10 (9 %) a déjà utilisé une vapoteuse. C'est ce qu'indique le supplément sur la cigarette électronique de *Tobacco Use in Canada* publié au printemps (disponible ici : <http://bit.ly/1EVGFkx>). Par contre, pas moins de 20 % des jeunes de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans ont déjà vapoté (utilisé une e-cigarette). Au Québec, c'est même 31 % des 15 à 19 ans! L'usage au cours des 30 derniers jours est toutefois beaucoup moins fréquent. Cela touche 1,8 % de l'ensemble des Canadiens, 2,6 % des 15-19 ans et 3,9 % des 20-24 ans. Enfin, *Tobacco use in Canada* note que, parmi les Canadiens de plus de 15 ans, l'usage à vie de la cigarette électronique est le plus élevé chez les fumeurs occasionnels (42 %), suivis des fumeurs quotidiens (36 %), des ex-fumeurs (5 %) puis des non-fumeurs (3 %). *Tobacco use in Canada* est un rapport annuel produit par le Centre pour l'avancement de la santé des populations Propel qui se base sur les données de l'*Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues*. ■

Le tabagisme de A à Z

The Tobacco Atlas, créé en 2002, est publié par l'American Cancer Society en collaboration avec la World Lung Foundation. Bien que les données qui y sont présentées existent ailleurs, aucune publication ne les rassemble dans un seul outil aussi bien présenté. En effet, *The Tobacco Atlas* montre l'impact du tabac sur plusieurs domaines, de la santé mentale à la pauvreté en passant par l'environnement. Son objectif est notamment « de recruter un nombre grandissant d'individus et d'institutions [dans la lutte contre le tabagisme] [...] et de partager les meilleures pratiques et les leçons apprises », écrivent les auteurs. (notre traduction)

Grâce à ses 88 pages de statistiques établies à partir de sources fiables, l'atlas explore les méfaits du tabagisme dans le monde tout en dressant un portrait de l'industrie du tabac (production, marketing, contrebande, etc.). L'ouvrage s'attarde également à déconstruire les arguments fallacieux des cigarettiers. Qu'il s'agisse de hausser les taxes sur les produits du tabac, d'interdire leur étalage ou d'adopter le paquet neutre, la réponse de l'industrie est toujours la même : la contrebande va augmenter! Pourtant, *The Tobacco Atlas* explique bien que c'est complètement faux : données scientifiques et graphiques à l'appui, il démontre que, dans plusieurs pays et depuis plusieurs années, les mesures de lutte contre le tabagisme n'ont pas fait augmenter la contrebande – et même que, dans certains cas, celle-ci a reculé!

En somme, cet ouvrage montre à quel point réglementer le tabac est essentiel, non seulement au niveau des utilisateurs, mais aussi de la production agricole, de la fabrication, de la vente et du marketing. C'est un cycle complet qui doit être sévèrement encadré en collaboration avec le plus grand nombre de pays possible pour arriver à un contrôle efficace du tabagisme. Pour accéder gratuitement à l'atlas: www.tobaccoatlas.org. ■ J.-M.B.



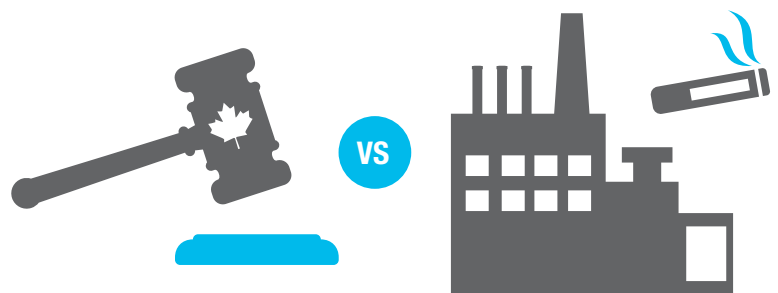
Moins de cancers grâce à la cessation tabagique



Les cas de cancer devraient augmenter considérablement au cours des 25 à 30 prochaines années. Heureusement que la baisse du tabagisme modère cette tendance! En effet, les fumeurs qui ont cessé de fumer depuis les années 1980 ou 1990 ont eu un impact majeur sur le système de santé canadien. C'est surtout grâce à eux si, durant les quinze prochaines années, les nouveaux cas de cancer du poumon (ajustés pour l'âge) devraient diminuer. Sans mentionner que la baisse du tabagisme a aussi contribué à réduire les décès dus à tous les types de cancer. C'est ce qui ressort, entre autres, d'une étude sur le futur du cancer au Canada publiée dans les *Statistiques canadiennes sur le cancer 2015*, préparée conjointement par la Société canadienne du cancer (SCC) et l'Agence de la Santé publique du Canada.

De 2003-2007 à 2028-2032, l'incidence du cancer du poumon va augmenter plus rapidement que le nombre de citoyens, mais c'est surtout à cause du vieillissement de la population. Par contre, grâce aux fumeurs qui ont éteint au fil des années, il y aura moins de nouveaux cas de cancer du poumon que de nouveaux cas de cancer colorectal, de la prostate et du sein. Cette évolution souligne l'importance de la prévention quand on parle de tabagisme puisque celle-ci est beaucoup plus efficace que le traitement du cancer du poumon. En effet, avec les technologies actuelles, détecter ces cancers de manière précoce coûte cher par rapport au nombre de vies sauvées, selon les calculs de la SCC. Bref, la cessation tabagique constitue une bonne nouvelle autant pour la santé des Canadiens... que pour les finances publiques. ■

Procès canadiens contre les cigarettiers : ça avance!



Un jugement a été rendu dans le cadre des recours collectifs québécois (voir l'article sur le site Web d'Info-tabac : <http://bit.ly/1JTroqE>). Mais cela n'a pas mis fin aux nombreuses poursuites qui assaillent encore l'industrie. En effet, toutes les provinces canadiennes ont entamé des procédures judiciaires contre les grands cigarettiers d'ici et leurs sièges sociaux. L'objectif des provinces : récupérer les sommes qu'elles ont dépensées pour traiter les maladies liées à l'usage du tabac. Pour savoir où en sont ces démarches, rien de mieux que de lire le rapport annuel de 2014 de British American Tobacco (BAT), une des firmes poursuivies.

Un peu partout au pays, la gestion de l'instance (c'est-à-dire de la procédure judiciaire) a débuté. « Dès que le demandeur dépose sa plainte, le défendeur doit répondre dans un certain délai, explique Sylvette Guillemard, professeure de droit à l'Université Laval.

Sinon, il est condamné par défaut. » Pour l'instant, il semble que « les avocats des deux parties discutent de manière informelle les questions auxquelles la cour devra répondre, les témoins qu'elle entendra, etc. », explique M^{me} Guillemard. Les procédures au Québec et au Nouveau-Brunswick ont bien progressé : dans ces deux provinces, BAT a déjà déposé sa défense auprès de la cour. « Celle-ci reprend la requête introductive d'instance des demandeurs (la plainte) et indique quels points sont acceptés, niés ou ignorés (inconnus) », explique M^{me} Guillemard. Les procédures au Québec sont particulièrement avancées : un juge a été nommé à la gestion de l'instance, BAT a déposé ses documents à la cour et le cigarettier a envoyé des demandes de précision à la ministre de la Justice. À l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba et en Saskatchewan, la production de documents ne débutera qu'en 2017. ■



Mobilisation des jeunes contre le marketing des cigarettiers

On le sait : le savoir, c'est le pouvoir. C'est pourquoi des jeunes de la 3^e à la 5^e secondaire du programme La gang allumée se sont rassemblés en avril dernier pour étudier et dénoncer le marketing trompeur des cigarettiers. À l'initiative de la Commission scolaire English-Montreal, du Conseil québécois sur le tabac et la santé et de la Direction de santé publique du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal, une quarantaine de jeunes anglophones se sont initiés aux quatre « p » du marketing : le produit, le prix, la promotion et la place (réseau de distribution). Ils se sont particulièrement attardés au produit comme tel. Par exemple, les tactiques de l'industrie pour attirer les jeunes avec des emballages aux couleurs chatoyantes, aux matériaux « écologiques », au format étroit ou aux allures d'*iPod* ou de rouge à lèvres. Le groupe d'ados a aussi étudié les saveurs des produits du tabac : un hameçon qui les accroche en déguisant les cigarettes et cigarillos en produits inoffensifs.

Les étudiants ont ensuite utilisé leurs nouvelles connaissances pour mettre l'industrie du tabac à nu. Ils ont suspendu sur une corde à linge des vêtements sur lesquels ils avaient écrit des slogans de contremarketing. Par exemple, « Pourquoi est-ce légal de vendre la mort? » ou « Éteindre des vies, un souffle à la fois. » Enfin, les adolescents ont imaginé plein de façons de sensibiliser leurs camarades de classe aux stratégies trompeuses des cigarettiers : murale, jeu, vidéo, gros paquets en trois dimensions, etc. Pour mieux lutter contre cette industrie toujours présente. ■

La pipe à eau : un nouveau problème

On s'en doute : les produits du tabac combustibles sont tous dangereux. Pourtant, au Canada, 37 % des élèves de la 9^e à la 12^e année (3^e à la 5^e secondaire au Québec) croient que la pipe à eau – ou chicha – nuit moins à la santé que la cigarette. Malheureusement, ils sont de plus en plus nombreux à en fumer.

C'est ce que rapporte une étude du Centre pour l'avancement de la santé des populations Propel de l'Université de Waterloo parue dans *Cancer Causes and Control*. Leia M. Minaker et ses collègues écrivent que, en 2012-2013, 5,4 % des jeunes du secondaire au Canada (5,5 % au Québec) ont fumé la chicha au cours des 30 derniers jours. Cela représente une hausse significative de 1,4 % par rapport à 2010-2011. Le pourcentage grimpe même à plus de 26 % parmi les jeunes fumeurs et à 11 % parmi les ex-fumeurs!

Cette popularité pourrait être partiellement due au mythe selon lequel la chicha, en filtrant la fumée dans l'eau, est moins nocive que la cigarette. Or, si l'eau refroidit bel et bien la fumée, elle ne la rend certainement pas moins dangereuse, démontre un numéro spécial de *Tobacco Control* sur la chicha. La revue scientifique publie notamment des méta-analyses montrant que les pipes à eau émettent des centaines de composés chimiques, dont une trentaine sont des carcinogènes connus ou suspectés. Au Québec, seule une douzaine de bars à chicha établis avant 2005 sont légaux. Néanmoins, quelque 150 établissements illégaux seraient en activité à l'heure actuelle dans la Belle Province. Une situation que le projet de loi n° 44 – la *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme* – pourrait peut-être améliorer. ■



Interdiction du menthol : première internationale en Nouvelle-Écosse



© Valentina Razumova/Shutterstock

Certains semblent croire – ou veulent faire croire – que la menthe n'est pas une saveur comme les autres. C'est vrai : elle est pire! Lorsqu'elle est ajoutée aux produits du tabac, elle anesthésie les voies respiratoires et pousserait même à fumer davantage. C'est vrai : à peine environ 5 % des fumeurs canadiens optent pour des produits du tabac mentholés, selon le Centre pour l'avancement de la santé des populations Propel. Mais cela grimpe à 29 % chez les adolescents canadiens qui ont fumé au cours des 30 derniers jours – et même à 31 % chez les jeunes Québécois!

Heureusement, ces derniers mois, pas moins de cinq provinces canadiennes ont adopté ou déposé des projets de loi qui interdisent les saveurs dans les produits du tabac – incluant le menthol. En avril, la Nouvelle-Écosse est même devenue le premier territoire au monde à le faire. Cette interdiction touche la quasi-totalité des produits du tabac, n'épargnant que les cigarettes électroniques et certains cigares pesant plus de cinq grammes. L'Ontario a adopté une loi semblable à la fin du printemps tandis que le Québec et le Nouveau-Brunswick ont tous deux déposé des projets de loi comportant une clause similaire. Même l'Alberta qui, à la suite des pressions exercées par l'industrie, avait d'abord exempté le menthol de sa loi, a fait marche arrière! Une excellente nouvelle pour la santé publique et celle de tous les Canadiens. ■

Le tabac plus meurtrier que la guerre!

Si les zones de combats militaires comptent parmi les endroits les plus dangereux au monde, le tabac serait encore plus dangereux qu'elles. Entre 1983 et 2007, 5 % des militaires canadiens sont morts au combat alors que 9 % d'entre eux sont décédés à la suite... de leur tabagisme. Pire : le quart des militaires qui fument ont commencé après leur entrée dans l'armée.

C'est ce qu'a rapporté en janvier Deane Chafe, responsable de la sensibilisation et prévention en matière de dépendances au sein des Forces armées canadiennes, lors de la Conférence annuelle d'Ottawa.

M^{me} Chafe a aussi rappelé qu'il y a 23 % de fumeurs chez les militaires, contre « seulement » 19 % dans l'ensemble de la population. Il y a plusieurs raisons à cela. D'abord, les cigarettiers ont fourni du tabac gratuitement aux soldats au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Ensuite, les militaires travaillent souvent à l'extérieur, ce qui leur permet de fumer où bon leur semble. Enfin, leur image de durs qui ne craignent pas la mort ne favorise pas la cessation tabagique. Une image à changer pour le bien des Forces armées. ■



© Oleg Zabielin/Shutterstock.com